



## Mon médecin n'a pas respecté ma volonté

-----  
Par Rhumsteack

Bonjour,

Il y a 3 jours, nous avons eu rdv avec ma compagne pour l'échographie du 3ème trimestre de sa grossesse.

Le sage femme présente nous demande si nous voulons connaître le sexe, et nous lui répondons que comme le dit notre dossier, nous préférons garder la surprise.

L'examen se déroule parfaitement, la sage femme nous prévient lorsque le sexe est visible pour que l'on détourne le regard.

Une fois chez nous, ma compagne regarde le compte rendu de l'échographie, et d'un seul coup se met à pleurer. Elle me dit que la sage femme a écrit le sexe de l'enfant dans le compte rendu.

Je regarde donc, et m'aperçois en effet que le sexe est écrit en toute lettre dans le compte rendu.

Nous considérons donc que la sage femme n'a pas pris en compte le choix fait par notre couple pour notre projet de naissance. Notre volonté est bafouée.

Nous avons pris toute les précautions pour avoir la surprise le jour de l'accouchement, et pendant 7 longs mois, nous avons tenu bon, pour que cette personne détruise tout ces mois de suspens en quelques secondes. Nous n'aurons pas la joie de découvrir le sexe de notre enfant le jour de l'accouchement de notre premier enfant. Notre peine est immense.

Nous ne sommes pas seulement déçu mais profondément révolté de découvrir de quelle manière sont traités les volontés des patients!

Ma question est donc la suivante.

Peut-on qualifier cela comme étant un préjudice morale ?  
La loi nous permet-elle de nous retourner contre l'hôpital pour cette erreur ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement,

Rhumsteack